



SECTION



CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mél de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu du CHSCT du 22/10/2021

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Mme GOUBERT (Directrice départementale)
M. JOUVE (Directeur départemental adjoint)
Mme LAFAGE (Responsable RH)

Mme ANGLADE (Assistante de Prévention)
Mme FERELLEC (Secrétaire Animatrice)
M. THIEBAUT (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail)
Mme VILLATE-VERDET (Médecin de Prévention en visio)
Mme MAURY (Assistante sociale en visio)

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

Mme BECKER (FO-DGFIP)
M. MOISSINAC (FO-DGFIP)
M. VEYLET (CGT Finances Publiques)
M. GALLOT (Solidaires Finances Publiques)
M. GRIFFAULT (Solidaires Finances Publiques)

En préambule, les organisations syndicales demandent à Mme Goubert de faire un point sur la problématique radon au bâtiment Q de la cité administrative.

La société VERITAS établira un état des lieux sur le fonctionnement de la ventilation du bâtiment.

En parallèle, la Préfecture diligentera un audit global sur les solutions à apporter afin d'obtenir un taux de radon inférieur au seuil réglementaire.

Conformément aux recommandations de l'ISST, le taux de radon fera l'objet d'une nouvelle mesure entre janvier et mars 2022 afin d'observer l'effet des contrôles des ventilations et des éventuels travaux.

Suite à notre demande lors du précédent CHSCT, les taux relevés antérieurement nous ont été communiqués et étaient inférieurs à ceux d'aujourd'hui (480 BQ/m³ maximum).

Après consultation des chefs des services concernés, la Direction a opté pour un relogement des collègues du SIE, du PRS et certains du PCU. Le PRS sera réinstallé provisoirement dans les locaux du SPFE, et le SIE ira au 1^{er} étage du bâtiment Q (déménagement des locaux syndicaux et suppression de plusieurs box d'accueil) .

Nous insistons sur la nécessité de prendre en compte certaines situations d'agents travaillant actuellement en bureau individuel pour raison de santé.

Dans le cas d'un agent, le médecin de prévention a émis des préconisations que la Direction semble ne pas vouloir prendre en compte. Nous insistons pour que la Direction tienne bien compte de sa situation et qu'elle demande des précisions au médecin de prévention.

I – Approbation du procès-verbal de la réunion du 30/09/21 - pour avis :

Le PV est approuvé, sous réserve d'un complément demandé par la CGT.

II – présentation des documents ministériels prévention COVID - pour information :

Les documents ministériels sont :

- le guide d'évaluation des risques et la mise en œuvre des mesures de prévention face à l'épidémie de COVID-19
- une fiche sur le passe sanitaire
- une FAQ associée

Les points essentiels à retenir sont la continuité du respect des gestes barrière, la mise en place du télétravail (régulier ou ponctuel), l'accueil sur RDV à privilégier, une nouvelle jauge en salle de réunion à 4m² par agent, l'absence de jauge pour les formations, autorisations d'absence pour vaccination.

Il est à noter qu'aucun agent du département n'est concerné par l'obligation du passe sanitaire.

La restauration collective est exclue du champ d'application du passe sanitaire.

III – Examen des fiches de signalement - pour information :

Une fiche de signalement est rédigée lorsqu'un agent est victime d'agression physique (coups et blessures) ou verbale (injures, menaces).

Depuis le début de l'année 2021, 3 fiches ont été adressées à l'assistante de prévention.

Elles concernent des menaces verbales, des propos injurieux, et une menace de suicide d'un contribuable pour éviter un contrôle fiscal.

Les suites données à ces fiches sont l'envoi d'un courrier de la Direction aux usagers concernés, voire un dépôt de plainte auprès du Procureur de la République.

Nous encourageons tous les collègues victimes d'agression de saisir la Direction via cette fiche de signalement accessible sur la page d'accueil d'ULYSSE 15.

IV – Examen du registre hygiène et sécurité – pour information :

Les demandes concernent essentiellement des aménagements de poste de travail (rehausseurs ou supports de PC, souris ergonomiques)

Par ailleurs, une demande de stationnement sécurisé des vélos est formulée suite à des vols.

La Direction nous informe qu'une réflexion sur le sujet est à l'étude.

V – Examen des exercices d'évacuation – pour information

Un exercice d'évacuation a été effectué à Saint Flour, qui n'appelle pas d'observation particulière.

L'ISST rappelle que les exercices d'évacuation incendie sont obligatoires annuellement,

Interrompus à cause de la crise sanitaire, ils auront lieu sur tous les sites en 2022.

VI – Examen du budget 2021 et des fiches de proposition – pour avis

Les 4 nouvelles propositions de la Direction sont acceptées : 1 bureau droit adapté (cf médecin de prévention) pour 619,90 euros, 2 souris ergonomiques (cf médecin de prévention) pour 717,60 euros, 4 plexiglass (crise sanitaire) pour 584 euros et 300 masques chirurgicaux (crise sanitaire) pour 961,01 euros.

VII – Questions diverses

L'assistante sociale Mme MAURY (basée dans le département de la Creuse) effectuera des visites aux collègues concernés par le NRP de SAINT FLOUR.

Sa mission consiste en une intervention sur le collectif de travail et sur la situation personnelle des agents, sous la forme de visites de services, d'exposés de ses missions, et d'entretiens individuels (soumis au secret professionnel).

Dans la mesure du possible, ces visites seront effectuées avant le 1^{er} janvier 2022, et elle sera éventuellement accompagnée de sa collègue du PUY DE DOME.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



SECTION



CANTAL

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale donne droit à crédit d'impôt